

Annonces administratives et judiciaires

672344



Préfecture de la Charente
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 relative à la demande d'autorisation déposée
 par la Communauté d'Agglomération du
 Grand Angoulême d'exploiter (régularisation)
 une déchetterie sur la commune de Fléac

Par arrêté en date du 16 juillet 2018, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours en vue d'autoriser l'exploitation (régularisation) d'une déchetterie située 17, Voie de l'Europe-Parc Euratlantique sur la commune de Fléac.

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 05.45.38.60.67.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du lundi 10 septembre 2018 à 9h au mercredi 10 octobre 2018 à 17h inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Fléac.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné «Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA» et sélectionner la commune concernée dans la liste déroulante en bas de la page.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême (16000), pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, M. Jacques VIAN à la mairie de Fléac (16730) jusqu'au mercredi 10 octobre 2018 à 17 heures.

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre, sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Fléac.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante: «pref-obs-ep-fleac@charente.gouv.fr». Ces observations seront consultables sur le site Internet de la préfecture «Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie de Fléac, celles transmises par voie postale à la mairie de Fléac ainsi que celles transmises par voie électronique, seront consultables sur le site Internet de la préfecture en suivant le chemin ci-après: www.charente.gouv.fr, rubrique Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC.

Le président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Fléac aux jours et heures suivants:

- lundi 10 septembre 2018 de 9h à 12h,
- jeudi 20 septembre 2018 de 14h à 17h,
- vendredi 28 septembre 2018 de 9h à 12h,
- mardi 2 octobre 2018 de 9h à 12h,
- mercredi 10 octobre 2018 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

GUIDE DES ARBRES ET ARBUSTES D

Annie et Jean Perrier

À la rencontre
des arbres
et arbustes
de France :
130 espèces
à identifier.

19,90 €

CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE